

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

États financiers intermédiaires

30 septembre 2024



L'auditeur des Fonds n'a pas révisé les présents états financiers intermédiaires.



# Table des matières

Message aux investisseurs	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
États financiers	
Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes	3
Notes générales aux états financiers	14

## Message aux investisseurs

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuel 2024 des fonds de catégorie structurés en société d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 30 septembre 2024.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au [www.iaclarington.com](http://www.iaclarington.com).

Cordialement,



Catherine Milum  
Chef de la direction

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenus dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.



Catherine Milum  
Chef de la direction

13 novembre 2024



Abrar Nantel  
Chef de la direction financière

# Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

## États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par action)	30 septembre 2024 (non audité) \$	31 mars 2024 (audité) \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Placements	104 157	102 019
Trésorerie	782	642
Souscriptions à recevoir	93	37
Sommes à recevoir sur la vente de titres	480	500
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	163	131
	<b>105 675</b>	<b>103 329</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	-	7
Sommes à payer sur l'achat de titres	851	813
Rachats à payer	938	50
Charges à payer	95	91
	<b>1 884</b>	<b>961</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES</b>	<b>103 791</b>	<b>102 368</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES, PAR SÉRIE</b>		
Série A	35 319	34 748
Série E	19 214	15 925
Série F	14 106	13 240
Série I	34 149	37 440
Série L	1 003	1 015
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION</b>		
Série A	1 776	1 891
Série E	1 472	1 321
Série F	568	580
Série I	875	1 049
Série L	37	40
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES, PAR ACTION</b>		
Série A	19,89	18,38
Série E	13,05	12,06
Série F	24,84	22,81
Série I	39,02	35,70
Série L	27,31	25,29

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.



Catherine Milum, chef de la direction



Stephan Bourbonnais, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 septembre En milliers (sauf les montants par action)	2024 \$	2023 \$
<b>REVENUS</b>		
Intérêts à des fins de distribution	35	21
Dividendes	998	638
Prêts de titres	3	4
Revenus de fiducies de revenus	45	14
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(22)	(5)
Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	6 675	1 671
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	1 490	(1149)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	<b>8 165</b>	<b>522</b>
Instruments financiers dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(19)	87
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	7	(132)
Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	<b>(12)</b>	<b>(45)</b>
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	<b>8 153</b>	<b>477</b>
	<b>9 212</b>	<b>1 149</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion	516	452
Frais d'administration fixe	57	51
Coûts de transactions	54	26
Impôts étrangers retenus à la source	21	13
	<b>648</b>	<b>542</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L' ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES</b>	<b>8 564</b>	<b>607</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L' ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE</b>		
Série A	2 768	359
Série E	1 412	54
Série F	1 150	183
Série I	3 159	1
Série L	75	10
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L' ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR ACTION</b>		
Série A	1,50	0,17
Série E	1,01	0,05
Série F	2,01	0,30
Série I	3,25	0,55
Série L	1,97	0,20

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables (non audité)

Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023
En milliers	\$	\$
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>		
Série A	34 748	34 994
Série E	15 925	10 435
Série F	13 240	11 533
Série I	37 440	3
Série L	1 015	1 245
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES</b>		
Série A	2 768	359
Série E	1 412	54
Série F	1 150	183
Série I	3 159	1
Série L	75	10
<b>OPÉRATIONS SUR ACTIONS RACHETABLES</b>		
Produit d'émission d'actions rachetables :		
Série A	1 766	1 099
Série E	2 808	2 961
Série F	814	323
Série I	543	-
Série L	112	3
Rachat d'actions rachetables :		
Série A	(3 963)	(4 829)
Série E	(931)	(1 108)
Série F	(1 098)	(795)
Série I	(6 993)	-
Série L	(199)	(248)
	(7 141)	(2 594)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES</b>		
Série A	571	(3 371)
Série E	3 289	1 907
Série F	866	(289)
Série I	(3 291)	1
Série L	(12)	(235)
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		
Série A	35 319	31 623
Série E	19 214	12 342
Série F	14 106	11 244
Série I	34 149	4
Série L	1 003	1 010

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023
En milliers	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables	8 564	607
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(35)	(21)
Dividendes	(998)	(638)
Revenus de fiducies de revenus	(45)	(14)
Impôts étrangers retenus à la source	21	13
Perte (gain) de change sur la trésorerie	22	5
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(6 656)	(1 758)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés	(1 497)	1 281
Coûts de transactions	54	26
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	80 855	24 807
Achats de placements	(74 825)	(22 242)
Augmentation (diminution) des charges à payer	4	(3)
Intérêts reçus (payés)	17	9
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	955	623
Revenus de fiducies de revenus reçus	44	15
Autres revenus reçus	(9)	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>6 471</b>	<b>2 710</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit d'émission d'actions rachetables	6 043	4 386
Variations des souscriptions à recevoir	(56)	3
Produit de rachat d'actions rachetables	(13 184)	(6 980)
Variations des rachats à payer	888	(146)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(6 309)</b>	<b>(2 737)</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(22)	(5)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>140</b>	<b>(32)</b>
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	642	632
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>782</b>	<b>600</b>

Les activités présentées au tableau des flux de trésorerie comprennent les activités sans effet sur la trésorerie.

Activités de financement sans effet sur la trésorerie		
	2024	2023
	\$	\$
Émission d'actions des autres séries	(2 771)	(2 798)
Rachat d'actions des autres séries	2 771	2 798

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2024

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>ACTIONS CANADIENNES (68,01 %)</b>			
<b>SERVICES DE COMMUNICATION (2,21 %)</b>			
BCE Inc.	12 380	635	582
<sup>1</sup> Pixman Média Nomade inc.	1 140 000	-	-
Québecor inc., cat. B	6 910	211	244
Rogers Communications inc., cat. B	15 620	933	850
TELUS Corp.	27 470	691	623
	2 470	2 299	
<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (3,64 %)</b>			
La Société Canadian Tire Itée, cat. A	2 963	434	480
Dollarama inc.	9 340	821	1 294
Les Vêtements de Sport Gildan inc.	7 140	340	455
Magna International Inc.	6 300	476	349
Martinrea International Inc.	17 837	212	204
Restaurant Brands International Inc.	7 950	715	776
Spin Master corp.	7 255	243	222
	3 241	3 780	
<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (4,07 %)</b>			
Alimentation Couche-Tard inc.	17 074	1 024	1 277
Empire Co. Ltd., cat. A	13 409	494	554
George Weston Itée	1 160	210	263
Les Compagnies Loblaw Itée	8 370	989	1 507
Metro inc., cat. A	4 457	310	381
Premium Brands Holdings Corp.	72	7	7
Saputo inc.	8 048	245	235
	3 279	4 224	
<b>ÉNERGIE (9,24 %)</b>			
Advantage Energy Ltd.	17 090	184	162
ARC Resources Ltd.	27 160	507	621
Corporation Cameco	10 770	557	696
Canadian Natural Resources Ltd.	40 510	1 228	1 819
Cathedral Energy Services Ltd.	3 385	28	20
Cenovus Energy Inc.	19 540	413	442
Denison Mines Corp.	43 040	107	106
Enbridge Inc.	25 836	1 255	1 420
Compagnie Pétrolière Impériale Itée	4 440	298	423
MEG Energy Corp.	6 980	149	177
Pembina Pipeline Corp.	12 000	579	669
Suncor Énergie Inc.	23 362	908	1 166
Corporation TC Énergie	14 310	782	920
Tourmaline Oil Corp.	10 240	476	643
Trican Well Service Ltd.	40 108	153	191
Whitecap Resources inc.	11 106	103	112
	7 727	9 587	
<b>FINANCE (21,12 %)</b>			
Banque de Montréal	14 830	1 687	1 810
Brookfield Asset Management Ltd., cat. A	9 120	367	583
Brookfield Corp.	25 710	1 099	1 847
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 050	966	1 248
Equitable Group inc.	2 989	266	312
Fairfax Financial Holdings Ltd.	660	628	1 127
goeasy Ltd.	1 782	263	322
Great-West Lifeco Inc.	6 590	242	304
Intact Corporation financière	4 720	834	1 226
Société Financière Manuvie	38 160	1 080	1 525
Banque Nationale du Canada	8 610	810	1 100
Power Corporation du Canada	6 885	237	294
Banque Royale du Canada	27 800	3 345	4 693
Financière Sun Life inc.	14 130	875	1 108
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 400	1 295	1 429
La Banque Toronto-Dominion	32 180	2 457	2 752
Groupe TMX Itée	5 640	195	239

Au 30 septembre 2024

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>FINANCE (suite)</b>			
		16 646	21 919
<b>INDUSTRIE (10,10 %)</b>			
ADENTRA Inc.	3 832	152	163
Ag Growth International Inc.	2 615	135	142
Air Canada	13 190	239	216
Groupe AtkinsRéalis inc.	16 677	690	916
ATS Corp.	5 500	229	216
Bombardier Inc., cat. B	1 505	100	155
Boyd Group Services Inc.	980	285	201
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	11 758	1 744	1 862
Chemin de fer Canadien Pacifique Kansas City Itée	17 580	1 612	2 034
Cargojet Inc.	903	121	124
Element Fleet Management Corp.	11 060	217	318
Finning International Inc.	10 410	357	462
Hammond Power Solutions Inc.	1 126	124	159
K-Bro Linen Inc.	6 009	210	207
RB Global Inc.	3 252	287	354
Stantec Inc.	4 021	355	437
TFI International Inc.	3 520	606	652
Thomson Reuters Corp.	3 557	497	821
Industries Toromont Itée	2 970	316	392
Groupe WSP Global Inc.	2 730	488	656
		8 764	10 487
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (6,31 %)</b>			
Celestica Inc.	3 900	264	269
CGI inc., cat. A	9 110	1 133	1 418
Constellation Software Inc.	518	1 312	2 272
Constellation Software Inc., Bons de souscription, 2040-03-31	350	-	-
Dye & Durham Ltd.	9 431	122	150
Lumine Group Inc.	6 965	213	220
Open Text Corp.	11 780	621	530
Shopify Inc., cat. A	13 140	1 119	1 424
The Descartes Systems Group Inc.	1 900	239	264
		5 023	6 547
<b>MATÉRIAUX (6,69 %)</b>			
Mines Agnico Eagle Itée	10 646	760	1 160
Alamos Gold inc., cat. A	7 980	168	215
Société aurifère Barrick	12 760	315	343
Capstone Copper Corp.	32 220	238	341
CCL Industries Inc., cat. B	8 750	587	722
Dundee Precious Metals inc.	15 080	147	207
Franco-Nevada Corp.	4 030	669	677
Interfor Corp.	7 898	173	160
Ivanhoe Mines Ltd., cat. A	9 700	158	195
Corporation d'or Kinross	18 610	142	236
Methanex Corp.	5 453	329	305
Nutrien Ltd.	9 407	691	611
Stella-Jones Inc.	3 143	229	279
Ressources Teck Itée, cat. B	10 180	510	719
Torex Gold Resources inc.	8 623	186	223
Vizsla Silver Corp.	56 800	148	147
Wesdome Gold Mines Ltd.	10 661	127	135
West Fraser Timber Co. Ltd.	2 027	230	267
		5 807	6 942
<b>IMMOBILIER (1,88 %)</b>			
Boardwalk REIT	3 276	206	281
FPI d'immeubles résidentiels canadiens	5 530	267	304
Colliers International Group Inc.	1 658	227	340
CT REIT	4 600	74	73
FirstService Corp.	1 190	260	294
Granite REIT	2 130	152	174

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>IMMOBILIER (suite)</b>				<b>SANTÉ (3,47 %)</b>			
FPI RioCan	16 664	314	340	Abbott Laboratories	1 830	273	282
FPI SmartCentres	5 583	137	148	Boston Scientific Corp.	3 010	195	341
		1 637	1 954	Charles River Laboratories International Inc.	500	151	133
<b>SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (2,75 %)</b>				Elevance Health Inc.	90	59	63
AltaGas Ltd.	10 280	290	344	Eli Lilly and Co.	510	311	610
ATCO Ltd., cat. I	6 013	229	288	Exact Sciences Corp.	1 650	125	152
Boralex Inc., cat. A	4 890	162	176	Humana Inc.	240	160	102
Brookfield Infrastructure Partners LP	8 570	374	407	Illumina Inc.	510	111	90
Brookfield Renewable Partners LP	3 600	138	137	Inari Medical Inc.	2 480	181	138
Capital Power Corp.	2 787	139	137	Intuitive Surgical Inc.	200	93	133
Emera Inc.	4 680	232	250	IQVIA Holdings Inc.	460	135	147
Fortis Inc.	9 100	500	559	Merck & Co. Inc.	2 360	303	362
Hydro One Ltd.	8 360	307	392	Thermo Fisher Scientific Inc.	470	329	393
Innergex énergie renouvelable inc.	15 600	152	163	UnitedHealth Group Inc.	585	386	462
		2 523	2 853	Vertex Pharmaceuticals Inc.	310	134	195
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>						2 946	3 603
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (28,15 %)</b>				<b>INDUSTRIE (3,63 %)</b>			
<b>SERVICES DE COMMUNICATION (2,36 %)</b>				Builders Firstsource Inc.	910	249	238
Alphabet Inc., cat. A	4 180	866	937	Emerson Electric Co.	1 300	188	192
Meta Platforms Inc., cat. A	1 370	834	1 059	GE Vernova Inc.	780	264	269
Spotify Technology S.A.	450	206	224	GFL Environmental Inc.	3 150	145	170
T-Mobile US Inc.	830	221	231	Johnson Controls International PLC	1 810	172	190
		2 127	2 451	Parker Hannifin Corp.	430	327	367
<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (3,41 %)</b>				TransDigm Group Inc.	200	296	385
Amazon.com Inc.	5 730	1 253	1 442	Uber Technologies Inc.	2 400	213	244
Booking Holdings Inc.	60	285	341	Union Pacific Corp.	900	300	300
BRP Inc.	1 862	169	150	United Rentals Inc.	220	217	240
NVR Inc.	10	129	133	Waste Connections Inc.	4 830	896	1 168
O'Reilly Automotive Inc.	160	246	249			3 267	3 763
Skechers USA Inc., cat. A	1 610	150	146	<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (9,31 %)</b>			
Starbucks Corp.	1 710	189	225	Advanced Micro Devices Inc.	1 650	349	366
Tesla Inc.	1 770	575	626	Amphenol Corp., cat. A	2 260	194	199
Wayfair Inc., cat. A	2 930	188	222	Apple Inc.	6 070	1 556	1 911
		3 184	3 534	Broadcom Inc.	3 090	523	720
<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (1,09 %)</b>				CyberArk Software Ltd.	590	195	232
Celsius Holdings Inc.	2 080	89	88	Dynatrace Inc.	2 110	143	152
The Coca-Cola Co.	3 130	285	304	First Solar Inc.	480	169	162
The Procter & Gamble Co.	1 280	293	299	Marvell Technology Inc.	1 490	146	145
Walmart Inc.	4 050	393	442	Microsoft Corp.	3 915	1 960	2 276
		1 060	1 133	MongoDB Inc., cat. A	600	233	219
<b>ÉNERGIE (0,38 %)</b>				NVIDIA Corp.	12 720	1 417	2 087
Exxon Mobil Corp.	2 460	382	390	ServiceNow Inc.	225	203	272
<b>FINANCE (3,20 %)</b>				Synopsys Inc.	490	332	335
Apollo Global Management Inc.	1 000	138	169	TD SYNEX Corp.	1 820	294	295
Ares Management Corp., cat. A	1 480	282	312	Workday Inc., cat. A	880	302	291
Arthur J. Gallagher & Co.	510	168	194			8 016	9 662
Bank of America Corp.	5 960	331	319	<b>MATÉRIAUX (0,65 %)</b>			
Chubb Ltd.	570	209	222	Freeport-McMoRan Inc.	2 290	149	155
Fiserv Inc.	1 180	282	286	The Sherwin-Williams Co.	600	260	309
Intercontinental Exchange Inc.	1 570	289	341	Vulcan Materials Co.	630	190	213
JPMorgan Chase & Co.	1 835	455	523			599	677
Mastercard Inc., cat. A	450	255	300	<b>IMMOBILIER (0,36 %)</b>			
S&P Global Inc.	320	225	223	American Tower Corp., REIT	700	199	220
Visa Inc., cat. A	1 170	417	435	Lamar Advertising Co., REIT, cat. A	850	144	153
		3 051	3 324			343	373
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>				<b>SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,29 %)</b>			
				CMS Energy Corp.	3 160	270	302
				<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>			
						25 245	29 212

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 septembre 2024  
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>ACTIONS ÉTRANGÈRES (2,49 %)</b>				
<b>SANTÉ (0,63 %)</b>				
Argenx SE, ADR	Pays-Bas	130	80	95
AstraZeneca PLC, ADR	Royaume-Uni	1 850	196	195
Establishment Labs Holdings Inc.	Costa Rica	2 660	80	156
NewAmsterdam Pharma Co. NV	Pays-Bas	4 320	118	97
Teva Pharmaceutical Industries Ltd., ADR	Israël	4 450	81	108
			555	651

#### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,56 %)

Accenture PLC, cat. A	Irlande	750	324	358
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., ADR	Taiwan	980	213	230
			537	588

#### MATÉRIAUX (1,30 %)

Aris Mining Corp.	Colombie	32 297	143	202
First Quantum Minerals Ltd.	Zambie	12 460	218	230
OceanaGold Corp.	Australie	50 590	170	194
Wheaton Precious Metals Corp.	Brésil	8 750	523	722
			1 054	1 348

#### TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES

2 146 2 587

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	------------------	---------------	---------------------

#### FONDS DE PLACEMENT (0,70 %)

iShares S&P/TSX 60 Index ETF	19 900	698	724
------------------------------	--------	-----	-----

Au 30 septembre 2024  
En milliers

	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	----------------	-----------------	--------------------	---------------	---------------------

#### PLACEMENTS À COURT TERME (1,00 %)

Gouvernement du Canada, bons du Trésor	4,260 %	2024-12-05	800	794	794
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	4,197 %	2024-12-18	250	248	248

#### TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME

1 042 1 042

COÛTS DE TRANSACTIONS

(35)

#### TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,35 %)

86 213 104 157

AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (-0,35 %)

(366)

#### TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES (100,00 %)

103 791

† Actifs financiers de niveau 3

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audité)

30 septembre 2024 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

#### Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

#### Au 30 septembre 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements</b>				
Actions	102 391	–	–	102 391
Fonds de placement	724	–	–	724
Obligations	–	–	–	–
Placements à court terme	–	1 042	–	1 042
	103 115	1 042	–	104 157
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–
<b>PASSIF</b>				
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>103 115</b>	<b>1 042</b>	<b>–</b>	<b>104 157</b>

#### Au 31 mars 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements</b>				
Actions	99 494	–	–	99 494
Fonds de placement	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–
Placements à court terme	–	2 525	–	2 525
	99 494	2 525	–	102 019
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–
<b>PASSIF</b>				
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	–	(7)	–	(7)
<b>Total</b>	<b>99 494</b>	<b>2 518</b>	<b>–</b>	<b>102 012</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2024 et le 31 mars 2024.

#### Risque de crédit

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

#### Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds :

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2024 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Finance	24,32	21,21
Technologies de l'information	16,18	18,11
Industrie	13,73	13,49
Énergie	9,62	9,34
Matériaux	8,64	6,34
Consommation discrétionnaire	7,05	6,40
Biens de consommation de base	5,16	5,49
Services de communication	4,57	6,33
Santé	4,10	5,99
Services aux collectivités	3,04	2,64
Immobilier	2,24	1,85
Placements à court terme	1,00	2,47
Fonds de placement - actions	0,70	–
Trésorerie et autres éléments d'actif net	(0,35)	0,34

#### Risque de liquidité

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les actions du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non auditée) (suite)

30 septembre 2024 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

#### Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque significatif découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### Risque de change

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résumant également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

##### Au 30 septembre 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	30 313	–	30 313	29,21	1 516

##### Au 31 mars 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	40 026	(4 424)	35 602	34,78	1 780

\* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

#### Risque de prix

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

##### Au 30 septembre 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	60,00	5,96	6 187
Indice S&P 500 (CAD)	10,00	40,00	3,97	4 125

##### Au 31 mars 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	60,00	5,83	5 969
Indice S&P 500 (CAD)	10,00	40,00	3,89	3 979

# Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens. Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

### Le Fonds

Les séries d'actions du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AAAA-MM-JJ)
Série A	2008-07-04
Série E	2023-01-20
Série F	2008-07-04
Série I	2014-02-05
Série L	2014-02-05

La série A est exclue des souscriptions dans le cadre du mode avec frais d'acquisition réduits et du mode avec frais d'acquisition reportés. La série L n'est plus offerte.

## Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

### Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds disposait des intérêts suivants dans des entités structurées non consolidées :

Fonds sous-jacent/FNB	30 septembre 2024		31 mars 2024	
	Participation (%)	Valeur comptable (\$)	Participation (%)	Valeur comptable (\$)
iShares S&P/TSX 60 Index ETF	0,0	724	-	-

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Au 30 septembre 2024, le Fonds n'avait investi dans aucun instrument financier dérivé. Aucun tableau n'est donc présenté. Le tableau suivant présente la compensation des actifs et des passifs financiers et les montants cédés en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 31 mars 2024

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
<b>Actifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-
<b>Passifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	7	-	-	7
<b>Total</b>	7	-	-	7

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

#### Contrats de change\*

Au 30 septembre 2024, le Fonds ne détenait aucun contrat de change. Aucun tableau n'est donc présenté pour la période. Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change au 31 mars 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Au 31 mars 2024

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-01	1	CAD	66	USD	49	0,7371	-	RBC Dominion valeurs mobilières	A
	1						-		
2024-04-01	1	USD	62	CAD	84	1,3584	-	RBC Dominion valeurs mobilières	A
2024-04-04	1	CAD	2 933	USD	2 171	0,7401	(4)	Banque Nationale du Canada	A
2024-04-04	1	CAD	1 502	USD	1 112	0,7403	(3)	Valeurs mobilières TD Inc.	A
	3						(7)		

\*Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

# Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

### Frais de gestion

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les taux des frais de gestion annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 30 septembre 2024 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2024 (%)
Série A	1,60	1,60
Série E	1,55	1,55
Série F	0,55	0,55
Série I	-	-
Série L	1,90	1,90

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

### Frais d'administration à taux fixe

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais d'administration à taux fixe au 30 septembre 2024 (%)	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2024 (%)
Série A	0,20	0,20
Série E	0,14	0,14
Série F	0,14	0,14
Série I	-	-
Série L	0,21	0,21

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

### Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
34 150	37 441

Le tableau ci-dessus inclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par IA Gestion mondiale d'actifs inc. (iAGMA), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

### Actions rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, les actions suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Début de la période	Émises/réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré actions
Série A	2024	1 891	94	209	1 776	1 844
	2023	2 272	69	306	2 035	2 105
Série E	2024	1 321	226	75	1 472	1 390
	2023	1 034	286	108	1 212	1 176
Série F	2024	580	35	47	568	571
	2023	611	17	41	587	601
Série I	2024	1 049	14	188	875	971
	2023	0,1	-	-	0,1	0,1
Série L	2024	40	5	8	37	38
	2023	58	-	11	47	52

### Rabais de courtage

Voir la note générale 9.

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 30 septembre 2024 (\$)	Pour la période close le 30 septembre 2023 (\$)
6	2

### Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts s'établit comme suit :

	2024 (\$)	2023 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	4	5
Frais de prêt de titres	(1)	(1)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	3	4

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 s'établit comme suit :

Au 30 septembre 2024	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	1 769
Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)	1 882

## Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes

### Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Au 31 mars 2024

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
4 473	4 736

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

## 1. Informations générales

### a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de catégories d'actions du Fonds secteur Clarington Inc., une société de fonds communs de placement (« FSCI » ou la « Société »). Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire des Fonds. Le Gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« IA »).

FSCI est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions convertibles, à droit de vote restreint et rachetables, de diverses catégories désignées et un nombre illimité d'actions ordinaires. Chaque catégorie désignée d'actions a le droit d'être rachetée pour sa part de propriété dans l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables attribué expressément à cette catégorie d'actions. Chaque catégorie d'actions comporte un droit de conversion en toute autre catégorie d'actions de FSCI.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD). Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 13 novembre 2024.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26, rue Wellington Est, Suite 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le gestionnaire de portefeuille, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., a été remplacé par IA Gestion mondiale d'actifs.

### b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de six mois closes les 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

Les présents états financiers ne présentent que l'information financière des Fonds, dont les actions de la Société en tant qu'entité publiante distincte. Si la Société ne peut remplir ses obligations à l'égard d'autres catégories, elle pourrait devoir y répondre en utilisant les actifs attribuables aux Fonds. Le Gestionnaire estime que le risque de responsabilité entre les catégories est négligeable.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*. L'auditeur des Fonds n'a pas révisé les états financiers intermédiaires.

## 3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables sont les suivantes :

### a) Jugements et hypothèses significatifs

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif,

du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus significatifs comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

#### i) Classement et évaluation des placements

En procédant à la classification et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer la classification la plus appropriée selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classification pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). La classification des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

### b) Instruments financiers

#### i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs d'actions.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par action présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables par action selon les IFRS.

#### ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

### iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes sur créances attendues selon une méthode simplifiée. Le montant des pertes sur créances attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

### iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

## c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

## d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie de l'actif d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

## e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice. Le revenu correspond aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis.

Les gains (pertes) réalisés et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro, et sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

## f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

## g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

## h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

## i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

## j) Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables

Les actions des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par action. La valeur liquidative par action est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière d'actions d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs du Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les actions rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les actions rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables par action présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période.

Les dividendes versés aux détenteurs d'actions rachetables sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables.

## k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarent à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

## l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

## 4. Nouvelles méthodes comptables et changements de méthodes comptables

L'IASB a publié une modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* le 23 janvier 2020. Cette modification touche le classement des passifs en tant que

passifs courants ou non courants et a uniquement une incidence sur la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non sur le montant des actifs, des passifs, des revenus ou des charges ou le moment auquel ils sont comptabilisés, ou sur les informations à fournir par les entités à leur égard. Elle s'appliquera rétrospectivement aux états financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'adoption par anticipation est permise. Après évaluation de cette modification, le gestionnaire a conclu que celle-ci n'a pas d'incidence sur les états financiers du Fonds.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

#### i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

#### ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

#### iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations de gouvernements, d'obligations de sociétés, de titres adossés à des actifs,

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

d'emprunts à terme, d'obligations à coupon zéro, d'obligations résiduelles et d'obligations municipales, mais qui peuvent aussi comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts, des débetures et d'autres titres de créance, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement ou du prix de titres à revenu fixe de qualité comparable, du coupon, de l'échéance et du type d'obligations ainsi que des prix fournis par les courtiers. Le calcul des intérêts attribués aux obligations à coupon zéro se fait selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

#### iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs d'actions rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

#### v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

#### vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

#### vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options, les contrats à terme standardisés et les swaps sont évaluées à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été disposés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

#### viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

#### ix) Établissement de la juste valeur

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

## b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

#### Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

## i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de qualité supérieure selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents « non notés », le gestionnaire de placements réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB. La notation BBB est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement est considérée comme un titre ayant un risque de défaut relativement faible.

## ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

## iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien d'actions en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds

peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les actions rachetables sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente escalade du conflit russo-ukrainien a entraîné une guerre, l'imposition de sanctions économiques et une forte augmentation de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés financiers. Il est difficile de prévoir la durée du conflit, des sanctions économiques, de la volatilité des marchés et de l'incertitude qui y est liée, ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements et quel pourrait être leur impact sur les économies, les entreprises et les marchés financiers mondiaux. Bien que la situation reste imprévisible, le gestionnaire continue de suivre son évolution et son impact sur les Fonds. Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, certains Fonds n'avaient pas investi en Russie, d'autres n'y avaient placé que 1 % de leur actif net.

## i) *Risque de marché*

### a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

### b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

### c) *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

## ii) *Risque lié à la transition hors du LIBOR*

Le risque lié à la transition hors du LIBOR est le risque découlant de l'anticipation de l'abandon du LIBOR. Certains instruments détenus par les Fonds sont liés d'une manière ou d'une autre au LIBOR. Bien que de plus en plus de détails soient connus sur le processus de transition hors du LIBOR à l'approche de la date anticipée de suppression de ce taux, l'incertitude demeure concernant la nature du taux qui le remplacera. De plus, tout effet potentiel de la suppression du LIBOR sur les Fonds ou sur certains instruments dans lesquels les Fonds investissent peut être difficile à déterminer. Le processus de transition pourrait entraîner, entre autres, une hausse de la volatilité ou de l'illiquidité dans les marchés des instruments qui reposent actuellement sur le taux LIBOR ainsi qu'une diminution de la valeur de certains instruments détenus par les Fonds. L'impact de cette transition, le cas échéant, se fera sentir dans la variation de la juste valeur des placements et ne devrait pas être significatif pour le Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

## c) **Placements dans des entités structurées non consolidées**

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

## d) **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

## 6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; ARS – Peso argentin; BMD – Dollar des Bermudes; BRL – Réal brésilien; CAD – Dollar canadien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EGP – Livre égyptienne; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; GHS – Cedi du Ghana; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne; ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KES – Shilling kényan; KRW – Won sud-coréen; KZT – Tenge kazakh; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NGN – Naira nigérian; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PEN – Sol péruvien; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; RUB – Rouble russe; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taïwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

## 7. Opérations avec des parties liées

### a) **Frais de gestion**

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les actions des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les actions des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les actions de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les actions de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat d'actions de série P détenues par l'épargnant.

Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains actionnaires en faisant en sorte que les Fonds versent à ces actionnaires un dividende, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés. Si nous réduisons en partie les frais de gestion, un Fonds versera un montant égal à la réduction soit sous forme de distribution spéciale (une « distribution de frais de gestion », dans le cas des fonds constitués en fiducie), soit sous forme de remise directe (dans le cas des fonds constitués en société). Les distributions de frais de gestion ou les remises sont réinvesties dans des titres supplémentaires d'un Fonds et ne sont pas versées en espèces aux investisseurs.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renoncements et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités.

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

Afin d'éviter le dédoublement des frais de gestion, si un Fonds investit directement dans un Fonds de référence géré par IA Clarington ou une société affiliée, il peut acheter des titres de série I (ou l'équivalent) du Fonds de référence et aucuns frais de gestion ni frais fixes ne seront imputés à l'égard de ces titres. Toutefois, si des titres de série I (ou l'équivalent) ne sont pas achetés dans ces circonstances, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion. De plus, si un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement, il ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double pour l'achat ou le rachat de titres du Fonds de référence.

## b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-dessous) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

## c) Courtiers

Certains Fonds ont conclu ou peuvent conclure des conventions de courtier standards avec IA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale de l'Industrielle Alliance et une société liée.

## d) Autres opérations avec des parties liées

Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, les Fonds peuvent s'appuyer sur les instructions permanentes du comité d'examen indépendant (CEI) pour effectuer les transactions suivantes :

- i) *négoier des titres d'IA Société financière inc.;*
- ii) *investir dans des titres pendant la période où un courtier qui est une partie liée agit à titre de preneur ferme pour ces titres, ou 60 jours après la fin de cette période;*
- iii) *acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par IA Clarington, ou lui vendre des titres.*

Les instructions permanentes applicables exigent que ces transactions soient effectuées conformément aux politiques d'IA Clarington et qu'IA Clarington informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes. Les politiques d'IA Clarington exigent que les décisions de placement reflètent l'appréciation professionnelle du gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt des Fonds.

## 8. Actions rachetables

Les actions rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables présentent les variations touchant les actions rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les actions rachetables autorisées de FSCI se composent d'un nombre illimité d'actions rachetables, à droit de vote restreint, d'actions convertibles de diverses catégories désignées, chacune étant un Fonds, et d'un nombre illimité d'actions rachetables qui ne constituent pas des Fonds.

Les détenteurs d'actions d'une série de FSCI ont le droit, en vertu des statuts des sociétés, d'exiger que ces dernières rachètent leurs actions à la valeur liquidative courante.

Les actions de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples des Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les actions en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si l'actionnaire le demande). Les actions rachetables en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs d'actions des séries A, M, T5, T6, T8, T10 et X de FSCI diffèrent selon l'option d'achat. Il peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au gestionnaire. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les actions des séries E, E5, E6, E8, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs d'actions des séries EF, EF5, EF6, EFX, EFX6, F, F5, F6, F8, F10, FX et FX5 de FSCI ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Les courtiers des détenteurs d'actions de séries L, L5, L6, L8, L10 et LM paient parfois des frais de rachat au

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

Gestionnaire. Les actions des séries L, L5, L6, L8 et L10 ne sont plus offertes. À la date d'expiration des frais de rachat, les investisseurs de ces séries seront transférés vers une option d'entrée d'une autre série. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Les détenteurs d'actions de séries I, O et V de FSCI ne paient pas de commissions de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les actions de séries I, O et V.

Les actions de série M sont offertes aux investisseurs investissant un montant minimum de 15 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les actions autres que les actions des séries I, O et V sont répertoriés dans les Notes supplémentaires – Information propre au Fonds.

Les actions de séries P, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les actions de séries P, P5 et P6.

En raison de changements réglementaires, la série A, la série T5, la série T6, la série T8, la série T10, la série X et la série X5 sont désormais exclues des souscriptions dans le cadre de l'option de frais d'acquisition reportés et de l'option des frais d'acquisition modiques.

Un Fonds peut offrir des séries qui versent des dividendes mensuels se composant généralement de remboursement de capital. Les dividendes peuvent être réinvestis dans des actions additionnelles ou versés en espèces.

## 9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

## 10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

## 11. Impôts sur le revenu

Les revenus et les charges de la Société ainsi que les gains et les pertes en capital se rapportant à ses portefeuilles de placements respectifs et d'autres

éléments pertinents sont pris en considération lors du calcul du bénéfice ou de la perte de la Société dans son ensemble.

La Société respecte les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et se qualifie à titre de société de fonds communs de placement. Ainsi, la Société est soumise à l'impôt de la partie IV sur le montant des dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables après 2016 au taux de 38 1/3 %. L'impôt de 38 1/3 % sera remboursable après le paiement de dividendes imposables aux actionnaires au taux de 1 \$ par tranche de 3 \$ des dividendes versés. La Société a l'intention de verser à ses actionnaires tous les dividendes canadiens qu'elle reçoit, s'il y a lieu, afin de ne pas être soumise à l'impôt en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Les intérêts et les dividendes étrangers reçus sont imposés aux taux normaux d'imposition des sociétés, sous réserve des déductions permises au titre des charges de la Société et des crédits, ou des déductions applicables au titre des impôts étrangers payés.

La partie imposable du montant net des gains en capital réalisés par la Société est assujettie à l'impôt aux taux normaux d'imposition des sociétés, mais l'impôt payé sur cette partie est remboursable à la Société. Cet impôt est généralement remboursable lorsque les actions de la Société sont rachetées ou lorsque la Société verse des dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de son exercice. Si les rachats effectués au cours d'un exercice donné sont insuffisants, le Gestionnaire compte faire en sorte que la Société verse un dividende sur les gains en capital suffisant pour éliminer cet impôt.

Les impôts sur le revenu et la taxe sur le capital, le cas échéant, sont attribués à chaque catégorie d'actions de la Société, s'il y a lieu, de manière raisonnable. À la fin de l'année d'imposition 2023, la Société ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée à des fins fiscales.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et conformément aux propositions de changements à la Loi de l'impôt présentés dans le budget fédéral en date du 22 mars 2016, un échange d'actions d'un fonds de catégorie société contre des actions d'un autre fonds de catégorie société sera considéré comme une cession à la juste valeur de marché aux fins de l'impôt. Un tel échange entraîne donc, à des fins fiscales, des gains ou des pertes en capital. Le coût des actions reçues à l'échange sera équivalent à la juste valeur de marché des actions données en échange.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 26, rue Wellington Est, bureau 600 • Toronto (Ontario) • M5E 1S2 • 1 888 860-9888  
Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : [info@iaclarington.com](mailto:info@iaclarington.com) • [www.iaclarington.com](http://www.iaclarington.com)